

PROCÈS-VERBAL de la réunion du cinquième Forum Revenu suivant le XXVIII^e Congrès [28-FARQ-05], tenue le 22 novembre 2018, à compter de 9 h, à l'Hôtel Plaza Québec, salle Ravel-Vivaldi-Wagner, sis au 3031, boulevard Laurier à Québec, sous la présidence du confrère FRANCK DI SCALA, président régional de la région 02 - Montréal – Laval – Montérégie.

OUVERTURE DU FORUM

Le confrère FRANCK DI SCALA, président d'assemblée, prononce l'allocution d'ouverture. Il est assisté des consœurs MARIE-CLAIRE Baigner, représentante régionale de la région 02 - Montréal – Laval – Montérégie, CÉLINE BONNEAU représentante régionale de la région 06 - Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et Les Îles et de MARYSE ROUSSEAU, 1^{re} vice-présidente nationale qui agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

AUX FINS DE DÉCISION :

1. **Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle**
2. **Accréditation des personnes titulaires d'une délégation participante**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** [28-FARQ-05]
4. **Approbation du procès-verbal du Forum Revenu du 15 juin 2018** [28-FARQ-04]

AUX FINS D'INFORMATION :

5. **Suivi du dernier Forum**
6. **Place aux délégations**
7. **Bilan des travaux**
 - 7.1 Comité des relations professionnelles (CRP)
 - 7.2 Comité 44/48
 - 7.3 Organisation du travail
8. **Enquête de l'ARQ et rencontres préalables à une mesure disciplinaire**
9. **Modifications à la Loi sur les normes du travail**
10. **Comité national des jeunes**
11. **Divers**

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

Le confrère FRANCK DI SCALA, président d'assemblée, valide les personnes titulaires d'une délégation officielle.

1. Proposition n° 1

28-FARQ-05-P-22

Il est proposé par la consœur DANIELLE DUGUAY
Appuyée par la consœur ISABELLE DUMONT

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle ou participante.)

PROPOSITION ADOPTÉE

2. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION PARTICIPANTE

Le confrère FRANCK DI SCALA, président d'assemblée, n'ayant pas la liste des délégations participante, valide les personnes titulaires d'une délégation fraternelle.

2. Proposition n° 1

28-FARQ-05-P-23

Il est proposé par le confrère MICHEL MORENCY
Appuyé par la consœur CHRISTINE TREMBLAY

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation fraternelle.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Proposition n° 1

28-FARQ-05-P-24

Il est proposé par la consœur JUJIE LAPLANTE
Appuyée par le confrère AVELINO JORGE SOUSA

Que l'on adopte l'ordre du jour avec l'ajout des sujets suivants :

- 11.1 ATT 32/35;
- 11.2 Centres d'appels.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU FORUM [28-FARQ-04]

4. Proposition n° 1

28-FARQ-05-P-25

Il est proposé par le confrère FRANÇOIS PREVOST
Appuyé par le confrère RÉAL QUESNEL

Que l'on approuve le procès-verbal du Forum Revenu tenu le 15 juin 2018 [28-FARQ-04].

PROPOSITION ADOPTÉE

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, prend la parole pour expliquer aux personnes déléguées la procédure relative aux notes de frais du Forum et du Conseil syndical.

La consœur MARYSE ROUSSEAU, vice-présidente nationale, indique aux délégations qu'une pétition circule actuellement dans la salle concernant un accès universel à l'assurance-chômage. Elle en fait la description et amène quelques exemples.

5. SUIVI DU DERNIER FORUM

Tel qu'il avait été spécifié lors du dernier forum, la consœur MARYSE ROUSSEAU fait le suivi de la question d'éthique apportée par le confrère FRANÇOIS GABOURY au point 12.2. Elle raconte l'historique et les raisons qui ont mené le SFPQ à siéger sur le conseil d'administration de la SSQ. Elle fait également la lecture d'une note en date du 20 décembre 2016 provenant du Secrétariat général relative à ce sujet.

La consœur MARYSE ROUSSEAU présente le formulaire qui doit être transmis pour les demandes de délégation supplémentaire et rappelle les critères qui avaient été déterminés.

6. PLACE AUX DÉLÉGATIONS

La confère FRANCK DI SCALA, président d'assemblée, laisse la place aux délégations afin de discuter de différentes problématiques vécues dans les milieux de travail. Les sujets suivants sont discutés : la tournée de révision globale de la classification et de la structure salariale – ARQ 2019, la reconnaissance d'expérience, les assurances, le nombre des délégations en fonction du nombre de PAM, la classification et les problématiques que vivent les régions.

Pause de 10 h 20 à 10 h 35

6. PLACE AUX DÉLÉGATIONS (SUITE)

Des discussions ont lieu au sujet d'une proposition. Celle-ci sera reformulée et présentée ultérieurement.

7. BILAN DES TRAVAUX

7.1 Comité des relations professionnelles (CRP)

Le confrère MICHEL MORENCY, porte-parole du CRP, présente les autres membres du CRP de l'Agence du Revenu qui l'accompagne, soit les consœurs ISABELLE DUMONT et STÉPHANIE LAFORTUNE ainsi que les confrères FRANÇOIS PREVOST et RÉAL QUESNEL. À tour de rôle, ceux-ci présentent l'avancement de leurs travaux concernant les sujets abordés dans les différents CRP depuis le dernier Forum.

La consœur STÉPHANIE LAFORTUNE, membre du nouveau comité sur l'accès à l'égalité en emploi, invite les délégations à lui transmettre à stephanielafortune@revenuquebec.qc.ca toute information qui touche les personnes handicapées ou la diversité culturelle. Elle effectuera un suivi au prochain Forum.

7.2 44/48

Les confrères MICHEL MORENCY et FRANÇOIS PREVOST, membres du comité 44/48, présentent le bilan de leurs travaux avec la collaboration de la consœur MARYSE ROUSSEAU, vice-présidente nationale.

Une période d'échanges s'ensuit sur diverses situations rencontrées dans leur milieu de travail.

Ajournement à 11 h 50
Reprise des travaux à 13 h 15

6. PLACE AUX DÉLÉGATIONS (SUITE)

Le confrère FRANCK DI SCALA, président d'assemblée, ouvre une période d'annonce pour toute demande de modification ou d'amendement à la réglementation du Forum Revenu.

6. Proposition n° 1

28-FARQ-05-P-26

Il est proposé par la consœur VANESSA MONTEIRO CHAVES
Appuyée par la consœur STÉPHANIE HAMON

Que le texte suivant soit ajouté à la fin de l'article 2 de la réglementation concernant le Forum Revenu :
« [...] cependant, une priorité sera accordée à une section de 1 000 PAM et plus ».

PROPOSITION ADOPTÉE

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, est de passage pour parler des négociations à venir. Il apporte d'abord des précisions sur l'arrêt Jordan et sur le rôle du délégué. Il poursuit avec les négociations et les procédures de grief. Le confrère DAIGLE termine en rappelant l'importance de bien rapporter l'information des forums dans leur milieu de travail.

8. ENQUÊTE À L'ARQ ET RENCONTRES PRÉALABLES À UNE MESURE DISCIPLINAIRE

La consœur MYRIAM GAUDREAU et le confrère JOHNNY POULIN, tous deux conseillers aux Recours et relations de travail, font une présentation sur les types de rencontres qui peuvent mener à une mesure disciplinaire. Le confrère JOHNNY POULIN présente une vidéo qui met en scène une rencontre d'équité procédurale. Par la suite, les conseillers démystifient celle-ci et décrivent les attitudes à adopter, les procédures à suivre et rappellent l'importance de prendre des notes. Des clarifications et de discussions s'ensuivent.

Pause de 14 h 50 à 15 h 10

10. COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

La consœur LYDIA MÉTIVIER et le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE, tous deux membres du comité national des jeunes (CNJ), expose qu'est-ce que le CNJ et le réseau des jeunes. La consœur LYDIA MÉTIVIER décrit le mandat de chacun d'eux, leur composition et leurs pouvoirs et responsabilités, et ce, pour tous les paliers. Le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE expose ce qui entoure les diverses activités et rencontres du CNJ et du réseau des jeunes. L'arborescence du site Web est présentée ainsi qu'une courte capsule. Ils font part des attentes du CNJ et de leur implication relativement aux négociations.

9. MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Le confrère RONALD COQUELIN, coordonnateur aux Recours et relations de travail, fait la présentation des modifications apportées à la Loi sur les normes du travail à la suite du dépôt de l'adoption du projet de loi n° 176. Certaines modifications sont en vigueur depuis le 12 juin 2018, alors que d'autres le seront à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les articles touchent entre autres l'élargissement et l'ajout de plusieurs types de congés, la date de dépôt lors de harcèlement psychologique et sexuel et le droit de refus pour le temps supplémentaire.

Une période de questionnements et d'échanges a lieu. Le confrère RONALD COQUELIN informe que le document de présentation ainsi que les références du document seront accessibles sur *Mon SFPQ en ligne* outre le lien pour la CNESST.

11. DIVERS

11.1 ATT 32/35

Le confrère ROBERT LESPÉRANCE, conseiller à la Négociation, informe les délégations du suivi relativement au problème systémique rencontré par les personnes en ATT depuis 2016, soit le cumul erroné par l'informatique de 7 heures les jours fériés plutôt que 6,4 heures. Il explique que la problématique est résolue depuis le 21 mars 2018 et que l'employeur désire maintenant procéder à la récupération pour les personnes ayant reçu une note. Le confrère ROBERT LESPÉRANCE rappelle de déposer un grief dès que l'employeur récupère des sommes afin que la situation soit validée.

Des discussions s'ensuivent en collaboration avec la consœur MÉLANIE DÉZIEL, vice-présidente.

11.2 Centres d'appels

La consœur MÉLANIE DÉZIEL, vice-présidente nationale, informe les délégations du suivi des démarches effectuées relativement aux centres d'appels. En août, un accusé de réception a été reçu de la part de Madame Line Paulin mentionnant leurs vœux par rapport à la création d'un sous-comité au CRP. À cet effet, une rencontre a eu lieu le 10 octobre dernier en compagnie du confrère PATRICK AUDY, vice-président, et leurs vis-à-vis. La consœur MÉLANIE DÉZIEL partage les problématiques discutées et les gains obtenus depuis cette rencontre.

7.3 Organisation du travail

La consœur MÉLANIE DÉZIEL, vice-présidente, annonce que, suite à plusieurs échanges depuis l'automne, le confrère ROBERT LESPÉRANCE a réussi à faire en sorte que l'employeur retourne en organisation du travail pour une période de dix-huit mois en projet pilote. La consœur DÉZIEL indique que les quatre critères du Congrès sont toujours en vigueur. Elle termine par la lecture de l'entente à venir.

Des échanges s'ensuivent sur diverses situations rencontrées dans leur milieu de travail. Elle insiste pour qu'ils transmettent les cas discutés à melanie.deziel@sfpq.qc.ca ou au confrère LESPÉRANCE à robert.lesperance@sfpq.qc.ca.

11.3 Révision globale de la classification

Le confrère OLIVIER BORY, coordonnateur à la Classification, équité salariale et mouvements de personnel, est présent pour répondre à toutes les questions qui se rapportent à la révision globale de la classification. Une période de questions et de clarifications a lieu au sujet, entre autres, des règles d'intégration, des recours possibles à la suite d'un avis d'intégration (grief ou appel de classement), de la formation à venir au printemps et des griefs de tâches conformes.

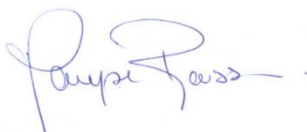
Pour les demandes plus spécifiques, le confrère OLIVIER BORY les invite à lui écrire à olivier.bory@sfpq.qc.ca. Le confrère ROBERT LESPÉRANCE ajoute qu'il est primordial de noter le pourcentage de chacune de leurs tâches.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été discutés, le confrère FRANCK DI SCALA, président d'assemblée, appuyé de la consœur STÉPHANIE HAMON, annonce la levée de la séance du Forum Revenu.

Ajournement à 17 h 30

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré au succès de ce Forum.



Maryse Rousseau
Vice-présidente
Responsable du Forum Revenu

Documents officiels du cinquième Forum Revenu suivant le XVIII^e Congrès [28-FARQ-05] :

Ordre du jour du Forum Revenu [28-FARQ-05];
Procès-verbal du Forum Revenu tenu le 15 juin 2018 [28-FARQ-04];
Annexe « A » - Liste des personnes titulaires d'une délégation officielle ou participante;
Présentation sur les modifications de la Loi sur les normes du travail en vigueur depuis juin 2018;
Présentation du comité national des Jeunes;
Présentation sur l'appel de classement.